Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 32 (1986)

Heft: 4

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AFFAIRES FEDERALES

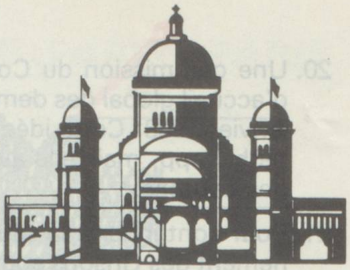

« Rester neutres entre amis ? Pas si simple »

Conserver notre statut de neutralité parmi des voisins qui nous sont proches tient du défi. Et nous ne sommes pas toujours compris, notait le conseiller fédéral Delamuraz, fin 86 à Genève, lors d'un cycle de conférences sur l'Europe.

Pour la première fois dans son histoire, la Suisse, depuis la dernière guerre vit sa neutralité au milieu d'un groupe d'Etats homogène, et aux conceptions fort proches des siennes. Et pourtant cette situation, pour confortable qu'elle peut paraître est un défi, soulignait, à Genève, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz. Le chef du Département militaire ouvrait une nouvelle série de conférences - consacrées cette fois à l'Europe - organisées, dans le cadre de l'Institut universitaire des hautes études internationales, par le professeur Curt Gasteyger.

Il est en effet difficile de demeurer neutre, observe notre ministre de la Défense, quand on est entouré d'amis qui saisissent mal votre retenue et votre soif d'indépendance. Et pourtant, poursuit-il, il n'y a pas, dans l'attitude helvétique, de refus de participer à la défense des démocraties occidentales, comme certains pourraient le croire. Tout au contraire : nos efforts, depuis 1945, en matière de défense, ont été constants. Nous ne plaçons pas notre neutralité sous le parapluie de l'OTAN, et notre capacité dissuasive est entièrement fondée sur nos propres forces.

De même, sur le plan politique, maintenir notre neutralité ne va pas de soi, poursuit M. Delamuraz. Tout en maintenant bien haut son engagement politique européen, la Suisse a dû manifester une certaine retenue dans tous les domaines qui auraient pu compromettre les principes de sa neutralité. Et sans cesse réexpliquer ses particularités -son « Sonderfall » - souvent regardés par ses amis comme une forme d'abstentionnisme ou de repli.

D'où une deuxième réflexion du conférencier : « Comment concilier notre désir de voir s'unir l'Europe avec notre volonté de rester entièrement souverains ? ». Tout en participant aux débats sur l'intégration politique et économique, la Suisse, dès les années cinquante prit vite conscience qu'en s'établissant sur des bases politiques, la CEE n'était pas compatible avec son statut de neutralité. Il faudra la création de la zone de libre-échange réalisée par l'AELE, pour qu'elle puisse s'associer à des efforts européens dans ce sens. Efforts couronnés, on le sait, par la signature d'accords de Libre-échange, en 1972, avec la Communauté européenne. De même, il faudra que le Conseil de l'Europe, créé en 1949, évolue vers une forme moins politique, pour que la Suisse puisse s'y rallier, en 1963. Cette participation suisse à l'Europe se double de nombre d'adhésions : à l'OCDE dès 1948, au CERN, à l'ESA, à EUREKA enfin.

Le beurre et l'argent du beurre

La Suisse, parfois, donne pourtant l'impression qu'elle consomme de l'Europe à la carte, et qu'elle veut à la fois le beurre et l'argent du beurre. C'est vrai, note le conseiller fédéral. Mais les contingences de la volonté populaire et de nos raisons de défense nous y contraignent. Et c'est même si vrai que les consommateurs suisses paient cher leur politique agricole : « S'ils ont le beurre, ils ne l'ont pas gratuitement », note-t-il avec malice. Mal comprise parfois, notre politique nous impose souvent des sacrifices.

Et l'Est ? Loin de l'oublier, la Suisse y voit aussi l'Europe et souhaite voir se développer entre toutes les composantes du continent un échange d'hommes et d'idées. Cette volonté de rapprochement avec nos voisins des régimes socialistes a trouvé à s'exprimer dans la conférence sur la sécurité en Europe (CSCE), oú la Suisse s'est très activement engagée. Moyen d'aider les pays de l'Est à mieux renforcer leur identité. Moyen aussi - sans vouloir imposer nos conceptions en matière de droits de l'homme à l'autre partie, de dire très clairement nos convictions sur ce point. Et de faire entendre que « l'interprétation ou la dénaturation des droits de l'homme ne doit en aucun cas dépasser un certain seuil, donné par un dénominateur commun aux conceptions sur les droits de l'homme ». Dialogue impossible ? Non, bien sûr. Seul le dialogue est de nature à apaiser les tensions.

Comment un ministre de la Défense, demande alors M. Delamuraz, peut-il postuler l'ouverture - lui qui est chargé de préparer l'imperméabilité du pays à toute agression étrangère armée ! « Voyez-y, conclut-il, une volonté de souligner à quel point, dans les temps modernes, cette ouverture est également nécessaire à notre sécurité ».

Antoine Bosshard
Journal de Genève

La cave de la Confédération

Un escalier en colimaçon étroit, sous la maison de Watteville à Berne, là-même où le Conseil fédéral discute avec les présidents des grands partis les thèmes brûlants de sa politique, mène au plus éphémère sans doute mais combien délectable des trésors de la Confédération, sa cave à vins. Ici reposent — pour peu de temps souvent — les bouteilles que les sept Sages offrent à leurs hôtes, ou dégustent en petit comité.

La cave de la Confédération ! On l'eût imaginée vaste et mystérieuse, aux rayonnages chargés de crûs prestigieux laissés là à vieillir sous la garde d'un caviste jaloux de ses prérogatives comme de son goût infaillible. Rien de cela pourtant, le cellier fédéral, dont la constitution a été décidée en 1944, mesure tout au plus sept mètres sur sept, et les trois à quatre mille bouteilles sagement rangées sur les étagères de bois portent des étiquettes bien suisses dans leur immense majorité. « Nous avons des vins de qualité, il n'y a vraiment pas à les cacher, et un but de cette cave est de les servir aux hôtes du Conseil fédéral afin de le faire savoir ». Le ton est donné, par le chef de la section viticulture et économie viticole au Département de l'économie publique, M. Frédéric Rothen. Le caviste, en fait, c'est lui, même s'il ne visite son stock, à plus de 90 % composé de vins suisses, que trois ou quatre fois l'an — « officiellement » s'empresse-t-il d'ajouter — pour « voir si les blancs ne deviennent pas trop vieux ». En fait, pour éviter les pertes.

Le mot est lâché, pertes, il en suggère un autre, économies : « Le fait d'acheter ce vin, quand on en connaît le prix au restaurant, est une mesure comme une autre pour lutter contre les dépenses inutiles ». Il faut donc choisir ailleurs. Et pas n'importe comment, s'il vous plaît : une très sérieuse « commission de dégustation », sous la houlette avisée de l'expert-œnologue de la station fédérale de recherches agronomiques de Changins (VD) Jean Grettenand, réunit « le caviste » et l'un ou l'autre fin palais du Protocole. Et dans l'ombre propice des caveaux,

Lors de son élection à la présidence de la Confédération, M. Alphonse Egli trinque joyeusement avec du Suisse.
A gauche (sur la photo) Mme Egli. La famille Egli (Mlle Egli à droite) fait honneur aux vins bien de chez nous.

Voici une vue de cette cave fédérale de 7 m sur 7. Photos Keystone.

deux ou trois fois par année, une dégustation « à l'aveugle » désignera les élus, blanc ou rouge, tant il est vrai que le vin s'accomode de toutes les politiques. Un choix qui vise « une bonne moyenne, au goût de tous les consommateurs ».

Quelques crus étrangers viennent tout de même compléter le lot. Deux ou trois caisses de bourgogne et de bordeaux, « des vins bons à très bons, mais pas des « têtes de cuvée » précise M. Rothen. Et du champagne, aussi, 120 à 180 bouteilles par an dont un cinquième de millésimées, pour les grandes occasions, voilà qui suffit aux besoins. Côté alcools, peu de choses en dehors d'une petite réserve de spécialités suisses genre kirsh ou wulliamine : quelques cognacs, quelques armagnacs, « il n'y en a même pas une bouteille de chaque sorte par conseiller fédéral ! ».

Le Conseil fédéral puise dans sa cave lors des visites d'Etat, pour accompagner les repas qu'il offre, et pour toute autre invitation officielle. Ces dernières années, le côté modeste — intentionnellement ? — de ses « largesses » s'est encore accentué : pour la traditionnelle réception de Nouvel-An au Palais fédéral, où il reçoit au début janvier le corps diplomatique, le président de la Confédération a renoncé cette année au champagne, pour une fine goutte bien de chez nous. Il n'est pas le premier d'ailleurs, ce « retour aux sources » remonte à quatre ans.

Et parfois, l'occasion fait le larron. De « source généralement bien informée » selon la formule consacrée, l'ATS a appris que lorsqu'une de leurs séances hebdomadaires s'étire en prolongations, il n'est pas rare que les Sept dégustent l'une ou l'autre de ces bouteilles, pour marquer la pause et accompagner une petite collation roborative. Et pour que les « anciens », ceux qui ont quitté les commandes de la nation pour se trouver d'autres muses, ne les oublient pas, ils honorent leurs anniversaires par une attention venue, elle aussi, de la cave. Mais jamais plus qu'un carton de six ou douze bouteilles. Economies, quand vous nous tenez !

DISTINCTIONS

Un fromager lucernois décoré de la Légion d'honneur

Une maison d'édition zurichoise vient de publier la biographie de 250 pages d'un certain Walter Ulrich, Lucernois, fromager et représentant en meubles. Et le 20 avril prochain, le Président de la République Française François Mitterand remettra à ce même Walter Ulrich la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur. Mais faisons une incursion dans l'histoire récente. C'est en 1945 que l'on trouve Walter Ulrich. Au cours de la Deuxième guerre mondiale, le Lucernois était parvenu à libérer plusieurs Français des geôles allemandes.

Né en Suisse orientale, le jeune Walter Ulrich, après une enfance bien malheureuse, quitte son pays à 19 ans pour aller en France apprendre le métier de fromager. Dès le début de la guerre, il se fixe pour objectif de libérer des prisons allemandes ses amis français. Par deux fois, au cours d'entreprises audacieuses, il parvient à faire traverser quatre frontières aux prisonniers français — la zone interdite, la ligne de démarcation, les frontières allemandes et belges — et à les ramener en France. La troisième fois, il échoue. En 1941, il est arrêté près de la frontière polonaise par la Gestapo. Il sera libéré par les Russes quatre ans plus tard.

Les aventures de Walter Ulrich ont été consignées par le journaliste lucernois Ruedi Leuthold et paraissent sous le titre « Ulrich der Ritter » (Le chevalier). Sans doute l'histoire de Walter Ulrich paraîtrait invraisemblable si elle n'était confirmée par écrit par les Français libérés eux-mêmes et par des documents tirés des archives du Département fédéral des Affaires étrangères.

Walter Ulrich avait déjà reçu en 1983 « la Médaille de déporté résistant ». Il recevra le 20 avril la « Médaille de passeur ». Ce même jour, le Président François Mitterand le décorera « Chevalier de la Légion d'honneur ». Le prix de l'amitié, sans doute, pour Walter Ulrich.

Le Prix Veuve Clicquot décerné à une femme d'affaires suisse

C'est à Mme Maria Mumenthaler, présidente de Manpower (Suisse) SA, qu'a été décerné à Genève le Prix Veuve Clicquot de la femme d'affaires. Ce prix, attribué pour la première fois en Suisse, récompense une personnalité féminine au vu de son esprit d'initiative, de son audace, de son sens des responsabilités et de son succès dans les affaires. Un hommage symbolique est ainsi également rendu à Mme Veuve Clicquot, fondatrice de la maison Clicquot Ponsardin au 19e siècle.

Mme Mumenthaler avait investi toutes ses économies dans une idée à laquelle personne ne croyait en 1960 : le travail temporaire. Elle a alors acheté la licence Manpower pour la Suisse romande, a relevé la présidente du jury Mme Lise Girardin, ancien maire de Genève. En 1975 durant la récession, la lauréate a également acheté la licence pour la Suisse alémanique. Manpower réalise actuellement un chiffre d'affaires de 102 mio. de fr. Le Prix Veuve Clicquot est attribué depuis plus de 10 ans à des femmes de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, d'Allemagne fédérale, d'Australie, d'Irlande et du Canada.

Trois Lausannois médaillés de Lutèce

L'Académie internationale de Lutèce, à Paris, vient de décerner ses prix, dont trois à des Lausannois : Christian Durussel, médaille de bronze, pour « Regards — Lettre à Marie », poèmes ; Roger Chanez, médaille d'argent, pour « L'orphelin du divorce », nouvelle, et « Humaine nature », poèmes réunis ; enfin, Jean-P. Grin, médaille de bronze, pour « Couleurs d'orage ». Ces lauréats, édités à Lausanne, ont reçu leur récompense le 22 mars à Paris.

Prix pour le reportage de la TV romande sur le drame du Heysel

L'émission de « Temps présent » sur le drame du Heysel a remporté la « Nymphe d'or » au concours du reportage d'actualité du Festival de Monte-Carlo, a annoncé la TV romande. Ce premier prix — l'un des principaux qu'une télévision puisse obtenir en Europe, selon le communiqué — récompense le reportage réalisé par Pierre Demont et Claude Schauli sous le titre « Les fous du Heysel ».

Le jury a souligné le « grand professionalisme de l'émission et l'originalité dans le choix du sujet ». En effet, l'équipe de « Temps présent » avait décidé, bien avant le drame qui devait faire 39 morts, de filmer le comportement des supporters des deux équipes de football engagées dans la finale de la Coupe d'Europe. Au départ, ce match ne devait être qu'une séquence parmi d'autres.

Etats-Unis : Prix littéraire pour Max Frisch

L'écrivain suisse Max Frisch (74 ans) a reçu un prix littéraire doté de 25 000 dollars (environ 46 000 FS) en provenance d'un legs de la famille Neustadt et octroyé tous les deux ans par l'Université de l'Etat d'Oklahoma et sa revue « World Literature Today ». Le quotidien « New York Times » a indiqué que le jury, composé de représentants de neuf pays, a pris sa décision à l'unanimité.

Francis Reusser « César » suisse du cinéma

Le cinéaste lausannois Francis Reusser, qui a reçu à Paris le « César » du meilleur film francophone, est ainsi récompensé pour son long métrage « Derborence », tourné en Valais en 1984-1985, qui est la première adaptation cinématographique du célèbre roman de l'écrivain vaudois C.-F. Ramuz.

Né en 1942, Francis Reusser a d'abord tourné plusieurs courts métrages, à partir de 1970. Il a ensuite réalisé quatre longs métrages : le premier en 1975, « Le Grand Soir », qui lui a valu le Grand Prix du Festival de Locarno et le Grand Prix du Festival international du jeune cinéma à Toulon, tous deux en 1976 ; puis « Seuls », « Bleu Nuit » et enfin « Derborence ».